

Arrêté n° 2024-588
portant création d'emplois dans le cadre
de la mission Appui Territorial

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la délibération n°2020-49 du 12 novembre 2020 portant délégation de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création des emplois annexés au présent arrêté pour satisfaire les besoins de la mission Appui Territorial pour l'année 2024 et 2025;

Arrête :

Article 1 :

Pour la période du 23 décembre 2024 au 31 mars 2025, il est procédé à la création de 4 emplois dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 JAN. 2025

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président,


Tony BERNARD
Maire de Châteldon



ARRETÉ 2024-588- ANNEXE

Filière	Catégorie	Grade	Quotité tps de travail	Motif de recrutement	Date de création	Date de suppression	Nombre de postes
Administrative	C	Adjoint administratif	8/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	23/12/2024	29/12/2024	1
Administrative	C	Adjoint administratif	15/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	30/12/2024	05/01/2025	1
Administrative	A	Attaché	35/35 ème	Accroissement saisonnier d'activité - Art L 332-23 2° CGFP	01/01/2025	31/03/2025	1
Administrative	A	Attaché	14/35 ème	Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP	01/01/2025	28/02/2025	1